

COMITE DE JUMELAGE

COMITE DE JUMELAGE

LANDIVISIAU – BIDEFORD

LANDIVISIAU - BIDEFORD

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/01/2022

PRESENTS :

- Mme Corinne DUCLOS
- Mme Jacqueline CORRE
- Mme Coryse VIAUD
- M. Bernard OHRAND
- M. Jean-François PELLAN
- Mme Isabelle ELEOUET
- M. Luc DANIEL
- M. René BETON
- Mme Isabelle FERELLOC

Absents excusés : Les autres membres du Conseil

1/ ASSEMBLEE GENERALE

- La salle Lyautey a été réservée pour l'assemblée.
Cependant, la Mairie, par courrier, a interdit toute consommation de boisson ou de nourriture dans les salles polyvalentes.
Une autre date a donc été réservée : le 26 février, dans l'espoir que la réglementation évoluera.
La situation de la pandémie ne permet pas de penser qu'il sera possible de servir un buffet campagnard au mois de février.
- Dans ces conditions, contacter la mairie pour déterminer quelle date a la préférence de Mme Claisse et envoyer un courrier de convocation aux adhérents.

2/ VIDE GRENIER DU 20 MARS 2022

- La situation risquant d'être la même au mois de mars, il a été décidé de reporter le vide grenier au dimanche 22 MAI. La salle de Kervanous et la salle de ping pong ont été réservées, et le nécessaire fait auprès des personnes ayant déjà réservé des tables ainsi qu'auprès des magazines de brocantes.

3/ ECHANGES 2022

- La Mairie de Bideford, dans une lettre relative au décès de M Coates, a clairement exprimé son souhait de fêter le 45^e anniversaire du jumelage fin août et d'apporter son soutien au comité anglais.
- Décision a été prise de faire le voyage le dernier W.E. du mois d'août (du vendredi 26 au lundi soir 29 avec arrivée mardi matin 8 H à Roscoff).
- Carol Bertie Présidente, informée, a confirmé par mail que nos jumeaux seraient heureux de nous recevoir.
- La Brittany Ferries, contactée par Jacqueline, a indiqué que l'aller du 29 ne pouvait se faire qu'en passagers individuels, la vente étant fermée aux groupes pour raisons économiques.

- Par ailleurs, l'assurance annulation couvre les risques habituels en cas de voyage : c'est-à-dire remboursement individuel en cas de maladie, accident, décès etc.. Si pour une raison ou une autre nous ou nos jumeaux décidions d'annuler le voyage, il n'y aurait pas de remboursement. Seule, une décision gouvernementale pourrait justifier un avoir ou d'un remboursement.
- Un sondage est à réaliser pour connaître les intentions des adhérents et effectuer une réservation au plus près de la réalité.

6/ GAZETTE DU JUMELAGE

Une nouvelle gazette est à éditer en janvier pour pouvoir présenter les vœux du Comité aux adhérents. Luc et Coryse s'y attèlent.

La prochaine réunion sera fixée en fonction de la date de l'Assemblée Générale